



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1314-2021-Z-11

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire du 20 novembre 2023, adoptait le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1314-2021-Z-11 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à ajouter un type de matériel autorisé pour les toitures, à corriger des dispositions spécifiques pour un type d'enseigne et à corriger une disposition sur les murs de soutènement.

La Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut a délivré le certificat de conformité en date du 13 décembre 2023 pour ce règlement.

Le règlement est déposé au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et sont entrés en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 13 décembre 2023.

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques